



C'EST ENCORE INSUFFISANT !!

Le 29 juin, le gouvernement a enfin dévoilé l'augmentation de la valeur du point d'indice. Pour FO, ce n'est pas suffisant car les 3,5 %, ne compensent ni l'inflation, ni la perte de valeur du point depuis 2000. Il manque plus de 20 % !

Rien pour les catégories C : l'indice de paye va demeurer le 352, ainsi des agents embauchés depuis 7 ans, vont continuer à percevoir la même rémunération que ceux embauchés cette année... Où est la reconnaissance de l'expérience professionnelle ?

Un tassement de la grille des B : si l'indice de début de carrière des catégories B va être augmenté, le différentiel entre le 1^{er} et le 4^{ème} échelon va diminuer, passant de 17 à 13 points. Toujours moins de reconnaissance de l'expérience professionnelle !

TERRITORIALE : LES GRANDS OUBLIÉS

Malgré nos demandes, rien n'a été prévu pour les agents de catégorie C. Pour les catégories B, les agents territoriaux devront attendre la fin de l'année ! De plus, les cadres d'emplois de catégorie A sont de moins en moins attractifs.

UNE REVALORISATION GLOBALEMENT INSUFFISANTE

Le maintien de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) prouve que face à l'inflation, la revalorisation de 3,5 % est largement insuffisante !

POUR LES SALAIRES, FO REVENDIQUE :

- Une clause de revoyure de la valeur du point au plus tard à l'automne ;
- Le rattrapage de la valeur du point à hauteur d'au moins 25 % perdus depuis 2000 ;
- Une revalorisation annuelle de la valeur de point au moins égale à l'inflation ;
- La revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires A, B et C ;
- La revalorisation de la rémunération des agents contractuels, notamment en catégorie C, égale à celle des fonctionnaires.

LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE MÉRITENT D'ÊTRE RECONNUS !